



PRESS RELEASE

Le 13 janvier 2025

Le FEI met en place pour le compte de la Région Normandie le nouvel outil de garantie de prêt Normandie Garantie Agri pour faciliter le financement des agriculteurs

- **Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Clotilde Eudier, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, et Ambroise Fayolle, Vice-président du Groupe Banque Européenne d'Investissement qui inclut le Fonds européen d'investissement (FEI), ont présenté au groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) le Triangle à Saint Pierre en Auge, le dispositif « Normandie Garantie AGRI »**
- **Ce dispositif mis en place à travers trois banques partenaires (Agricole, Crédit Mutuel-CIC, Bred-Banque Populaire) est un fonds de garantie de prêt à destination des entreprises agricoles, forestières et équine. Il s'agit d'un outil complémentaire aux subventions, qui permet également d'agir sur une meilleure facilité à l'accès aux crédits bancaires.**
- **Grâce à l'appui et l'expertise du FEI mandaté par la Région, la Normandie se dote d'un nouvel outil de garantie de prêt à l'agriculture permettant de mieux développer, moderniser et transmettre les entreprises agricoles, équine et agroalimentaires du territoire normand.**

D'après l'évaluation Ex Ante sur les fonds européens de 2020, la Normandie subit des défaillances de marché en termes d'accès au financement par les acteurs économiques dans le secteur agricole, filière agro-alimentaire, forestière et équine.

Lors de la concertation avec les professionnels en 2021-2022, le projet de garantie sur prêts a reçu un accueil favorable, et les différents établissements bancaires consultés ont exprimé des attentes pour ce type d'outil.

« Merci aux banques d'avoir accepté de participer à ce fonds. Nous avons en Normandie une bonne dynamique agricole tant au niveau des installations que des investissements. Ce fonds va permettre de lever 260 millions en prêt et d'accompagner entre 1000 et 2000 projets d'ici 2028 » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

« Le groupe Banque européenne d'investissement a fait du secteur agricole une priorité de financement. La mise en place de cette garantie répondant au plus près aux besoins d'investissement des agriculteurs démontre qu'ensemble, région, Europe et partenaires bancaires, nous pouvons apporter des réponses concrètes et efficaces afin de renforcer ce secteur d'activité essentiel de la Normandie » a souligné Ambroise Fayolle, vice-président du Groupe BEI

La volonté de la Région est de :

- Faciliter l'accès au crédit afin de permettre la réalisation de projets, la création et la reprise d'exploitations agricoles, ou le développement de nouvelles activités ;
- Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués, pour des bénéficiaires ayant des difficultés d'accès aux crédits, ou pour de nouvelles entreprises ;
- Alléger les conditions et exigences de garanties des intermédiaires financiers (établissements bancaires) ;
- Limiter le coût de la garantie pour les porteurs de projets.

La Région Normandie s'est rapprochée du FEI et a mobilisé des fonds FEADER 2023-2027 pour mettre en place un fonds de garantie sur prêts. Ce fonds de garantie est doté de 35 millions d'euros (21 millions de fonds FEADER et 14 millions de fonds Région). Les prêts réalisés par les banques sélectionnées (Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CiC, Bred-Banque populaire) vont créer un effet levier sur la dotation. En contrepartie, les banques s'engagent à améliorer les conditions d'accès au crédit bancaire des bénéficiaires finaux (réduction du taux d'intérêt/ des garanties personnelles, prise en compte de financement plus risqué ...).

L'objectif est d'accompagner 1 000 à 2 000 projets pour un montant total de prêts d'environ 260 millions d'euros.

Ce fonds de garantie doit permettre de financer les investissements corporels, incorporels (prestations de conseil, formations, prestation de maîtrise d'œuvre...), ainsi que le besoin en fonds de roulement. L'achat de foncier est non éligible, sauf pour les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux Agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation (l'achat de foncier est dans ce cas limité à 150 000 euros).

Contacts pour la presse :

FEI : Christophe Alix - c.alix@bei.org – 06 11 81 30 99

Website: www.eif.org – Press Office: +352 4379 21000 – press@eib.org

X: @eif_eu

Région Normandie : Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41